Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1073

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **11 janvier 2021** à 19 heures 30 en visioconférence.

Sont présents : Monsieur Marco Julien Conseiller no 1

Monsieur René Bergeron Conseiller no 2
Monsieur Bertrand Le Grand Conseiller no 3
Monsieur Gaston L'Heureux Conseiller no 4
Monsieur Jean-François Messier Conseiller no 6

Est absent : Monsieur Fernand Brousseau Conseiller no 5

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2021-01-001

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré un couvre-feu du 9 janvier 2021 au 8 février 2021 de 20h à 5h et qu'il incite tous les employeurs et organismes publics à faire du télétravail ou des réunions à distance;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-01-002

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Présentation et adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire du 30 novembre 2020 et du 16 décembre 2020 et de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 4. Rapport des comités de travail
- 5. Présentation et adoption des comptes payés Décembre 2020

Affaires courantes

6. Adhésion des employés à leur association respective

Administration

7. Autorisation d'appel d'offre sur SEAO / Contrat de déneigement des voies municipales

Aménagement du territoire

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1074

Travaux publics

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

- 8. Demande de subvention / Emploi Été Canada
- 9. Divers
- 10. Période de questions
- 11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 30 NOVEMBRE 2020 ET DU 16 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-01-003

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020, de la séance extraordinaire du conseil (adoption du budget 2021) du 16 décembre 2020, de la séance extraordinaire du conseil (autres sujets) du 16 décembre 2020 et de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

M. Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne qu'une seconde rencontre du comité MADA-Famille s'est tenue le mardi 8 décembre 2020 où Mme France Nadeau, chargé de projets de la MRC de Lotbinière était présente.

Cette rencontre a permis entre-autres de définir ce qu'est une famille et un aîné aux yeux du comité représentatif de la Municipalité. Ces définitions sont :

Famille : Une famille a une signification variable aux yeux de tous : à la fois une famille peut se résumer à des parents, des enfants et les liens qui les unissent, et tout autant représenter un milieu ou une unité de vie composé de personnes qui se soutiennent, qui prennent soin mutuellement, qui entretiennent de fortes relations communes. La famille est différente pour chaque personne.

Aîné: Être aîné est un statut de gratification, un statut de sagesse qui s'attribue à une personne selon différentes notions et qualificatifs: selon l'âge, selon l'expérience, selon sa situation familiale, selon le milieu de vie. Un aîné peut autant être simplement une femme de 70 ans, qu'un homme de 45 ans au sein d'une jeune entreprise de jeux vidéo, qu'un premier de famille auprès de ses frères et sœurs, que finalement une femme de 50 ans dans un CPE.

De plus, une reddition de compte du plan d'action de la précédente mouture MADA-Famille a été réalisée et le portrait et diagnostic du milieu est bien entamé. Une prochaine rencontre est à prévoir, mais elle sera probablement retardée afin de respecter les restrictions gouvernementales applicables actuellement (couvre-feu).

M. Gaston l'Heureux mentionne que le comité du service incendie en commun a tenu sa réunion virtuelle un peu avant les Fêtes. Il a été question d'achat de nouveaux équipements de communication du service, d'un surplus en 2020 et de la quote-part d'Issoudun qui demeurerait sensiblement pareille pour 2021.

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1075

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-01-004

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de décembre 2020:

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentées comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Total dépenses	145 879,48 \$
Rémunération nette (employés et élus)	15 250,31 \$
Sous-total des dépenses	130 629,17 \$

6. ADHÉSION DES EMPLOYÉS À LEUR ASSOCIATION RESPECTIVE

RÉSOLUTION 2021-01-005

ATTENDU QUE la Municipalité paie les frais d'adhésion d'un montant de 495\$ avant taxes applicables par personne et d'assurance d'un montant de 390\$ avant taxes applicables par personne à l'ADMQ pour le directeur général et la coordonnatrice administrative;

ATTENDU QU la Municipalité paie les frais d'adhésion d'un montant de 380\$ avant taxes applicables à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des frais d'adhésion de 1370,00 avant taxes applicables à l'ADMQ et d'un montant de 380 avant taxes applicables à la COMBEQ.

7. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR SEAO / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES VOIES MUNICIPALES

RÉSOLUTION 2021-01-006

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de déneigement des voies municipales d'une durée de cinq (5) ans à Ferme Roger Lambert et fils inc. lors de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2016 (résolution 2016-08-15);

ATTENDU QUE ce contrat couvrait les période de déneigement de l'automne 2016 au printemps 2021 et qu'il viendra à échéance dès la fin de l'hiver en cours;

ATTENDU QU'il est impératif pour la Municipalité de contracter un entrepreneur pour le déneigement des chaussées publiques municipales constituant un service essentiel;

ATTENDU QU'il est probable que le montant du contrat excède le seuil d'appel d'offres publics fixé à 105 700\$ actuellement;

ATTENDU QUE la Municipalité se voit dans l'obligation d'aller en appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Québec;

Initiales du maire	_
Initiales du sec -trés	

1076

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mathieu Roy à déposer un appel d'offres sur SEAO pour le contrat de déneigement des voies municipales au moment opportun et qui exige de la part des soumissionnaires des prix annuels pour une durée de contrat de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans.

8. DEMANDE DE SUBVENTION / EMPLOI ÉTÉ CANADA

RÉSOLUTION 2021-01-007

ATTENDU QUE la période pour les demandes de subvention au programme d'Emploi Été Canada est du 21 décembre 2020 au 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un service d'animation au terrain de jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité demande à chaque année une aide financière dans le cadre du programme d'Emploi Été Canada pour une partie des salaires des animateurs du terrain de jeux;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Mathieu Roy, à déposer une demande de subvention à Emploi-Été Canada lors de la période d'ouverture et à signer tous les documents requis.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-01-008

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h43.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault	Monsieur Mathieu Roy
Mairesse	Directeur général et secrétaire-trésorier